

Négociation

Vente

Pourcentage appliqué sur le montant du prix de cession

Terrains - Murs - Biens immobiliers à usage privé, habitation.

Jusqu'à 150 000 €	Forfait 10 000 € HT + soit 12 000 ttc
De 150 001€ à 250 000 €	7.0 % HT soit 8.4 % ttc
De 250 001€ à 500 000€	6.5 % HT soit 7.8 % ttc
De 500 001€ à 750 000€	6.0 % HT soit 7.2 % ttc
De 750 001€ à 1 000 000€	5.5 % HT soit 6.6 % ttc
Au-delà de 1 000 001€	5.0 % HT soit 6.0 % ttc

Location

Habitation	1 mois de loyer TTC à charge du Bailleur et 8 € ttc /m2 à la charge du locataire
------------	---

Rédaction des Actes

Axthon Immobilier ne rédige aucun acte, sauf mandat.

Etat des lieux	Axthon Immobilier ne fait ni ne rédige jamais les états des lieux.
----------------	---

Païement des honoraires

Vente	Les honoraires incombent à l'acquéreur et / ou au vendeur selon le mandat
Location	Les honoraires incombent au preneur et au bailleur selon le mandat.

Les HONORAIRES « PRO » Maximum V2025-03 (HT = Hors Taxes TVA, TVA = 20 %)
de biens qui ne sont pas destinés à des particuliers pour un usage d'habitation.

Négociation

Vente

Pourcentage appliqué sur le montant du prix de cession

Terrains - Murs - Droit au bail - Fonds de commerce - Droit d'entrée

Jusqu'à 150 000 €	Forfait 10 000 € HT + TVA
De 150 001€ à 250 000€	7% HT + TVA
De 250 001€ à 500 000€	6% HT + TVA
A partir de 500 001€	5% HT + TVA

Pour les fonds de commerce, droit au bail, droit d'entrée (+ 30% HT + TVA du montant du loyer annuel.

Location

Bail commercial, Locaux commerciaux	30% HT + TVA sur le montant du loyer annuel
Bureau et locaux d'activité	30% HT + TVA sur le montant du loyer annuel

Bail dérogatoire au décret du 30.09.1953 (2 ans)	2 mois de loyer HT + TVA (à charge preneur)
--	---

Rédaction des Actes

Bail	Axthon Immobilier ne le rédige jamais. (faite appel à vos conseils : avocat, notaire, etc..)
Etat des lieux	Axthon Immobilier, ne fait jamais les états des lieux et conseil de le faire réaliser par un « huissier » ou une société spécialisée A charge moitié bailleur / moitié preneur

Païement des honoraires

Vente	Les honoraires incombent à l'acquéreur et / ou au vendeur selon le mandat
Location	Les honoraires incombent au preneur et / ou au bailleur selon le mandat
Cession d'entreprise	Les honoraires incombent au cédant et / ou au cessionnaire selon le mandat